

PUBLIÉ LE 23/10/2025

Injections illégales de toxine botulinique : ne mettez pas en danger votre santé

SURVEILLANCE - CONTRÔLES

Nous avons reçu de nouvelles déclarations de cas graves de botulisme suite à des injections illégales de toxines botuliniques à visée esthétique. Ces injections sont réalisées par des personnes non habilitées et mettent en danger la santé de leurs clients.

La toxine botulinique est un médicament notamment utilisé par voie d'injection en médecine esthétique, pour l'amélioration temporaire de l'apparence des rides. Il s'agit d'une neurotoxine qui a aussi des indications pour le traitement de certains troubles musculaires ou neurologiques. Elle peut entraîner une maladie neurologique grave (le botulisme) dont l'évolution peut aboutir au décès si elle est mal administrée ou à des doses non contrôlées, ou s'il s'agit de produits non autorisés sur le marché.

Ces injections doivent être effectuées uniquement par des **professionnels de santé habilités** dans un cadre sécurisé (médecins spécialistes en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, en dermatologie, en chirurgie de la face et du cou, en chirurgie maxillo-faciale et en ophtalmologie) avec des médicaments disposant d'une autorisation de mise sur le marché, dont la sécurité et l'efficacité ont été évaluées.

Depuis notre dernière alerte, trois nouveaux cas graves de pharmacovigilance liés à des injections illégales de toxine botulinique faites en France ont été signalés. Les patients ont présenté des symptômes sévères de botulisme avec en particulier des difficultés respiratoires nécessitant une hospitalisation en soins intensifs.

Ces signes qui doivent alerter :

- **Des injections proposées par des personnes sans qualification médicale reconnue** telles que des prestataires d'esthétiques ou des particuliers ;
- **Des lieux d'injection non médicaux**, comme des domiciles privés ou des instituts de beauté ;
- **Des promesses irréalistes**, comme « Aucun effet secondaire », « Injection indolore », etc. ;
- **De la promotion sur les réseaux sociaux** : la publicité pour un médicament soumis à prescription médicale obligatoire auprès du grand public est interdite en France ;
- **Des tarifs attrayants**, des offres d'injection à prix cassés ;
- **Des propositions d'achat de toxine botulinique sur Internet** : la toxine botulinique est un médicament soumis à prescription médicale obligatoire, sa vente en ligne est donc interdite.

Quels sont les risques pour la santé ?

Une intoxication à la toxine botulinique peut provoquer une maladie neurologique grave : le botulisme. Cette maladie est une affection neurologique aiguë, dont les symptômes sont notamment :

- Vision floue ou double, affaissement anormal de la paupière supérieure ;
- Faiblesse musculaire excessive, difficultés à marcher, paralysie symétrique descendante tout en gardant conscience et neuro-sensibilité ;
- Difficultés à parler ou à avaler (fausses routes) ;
- Difficultés respiratoires.

Pour les formes les plus graves, le botulisme nécessite une hospitalisation, voire une admission en réanimation et peut conduire au décès.

Les produits injectés par des personnes non habilitées et vendus sur Internet sont contrefaits, car ils ne passent pas par le circuit pharmaceutique légal. Plus rien ne permet de s'assurer que ce sont de « vrais » médicaments, répondant aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité. Ils peuvent ne pas contenir la substance active annoncée, ou contenir

des substances toxiques pour l’organisme, à des concentrations dangereuses. Ainsi, le recours à des injections en dehors du milieu médical présente des risques majeurs, tels que : infection, nécrose cutanée, réaction allergique voire décès.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 27/02/2025 - MIS À JOUR LE 23/10/2025

Des pratiques illégales d’injection de toxine botulinique mettent en danger les utilisateurs

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE